

L'Hôtel-Dieu

Étude sur les Services hospitaliers de Mantes

Par le docteur Auguste BONNEAU

Lorsque, sur la place de l'Étape, on regarde la façade de l'église de Mantes, on aperçoit à sa droite, de l'autre côté de la place du Château, une façade de pierre, décorée dans le goût du XVIII^e siècle, de quatre pilastres corinthiens, d'une rosace centrale surmontée d'une tête d'ange ailée et de deux niches, actuellement vides, entourées de guirlandes et de coquilles sculptées. À l'entrée de la rue de la Heuse, on peut voir une vieille porte à cintre surbaissé, de style Renaissance, surmontée de cette inscription: « Céans est Hostel-Dieu ». Ce sont les derniers vestiges de l'établissement vénérable dont la fondation remontait à environ six siècles et qui occupa cet emplacement jusqu'en 1854, date à laquelle les services hospitaliers furent transportés dans l'hôpital actuel.

La façade du XVIII^e siècle appartenait à la chapelle qui était placée sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste. De nombreux Mantais possèdent une lithographie de Pingot, datant de 1846 et représentant ce vieux monument tel qu'il était avant sa désaffectation. On voit que la porte principale était surmontée d'une sorte de logette fort pittoresque, supportée par deux consoles en pierre, et disparues aujourd'hui. La façade de la chapelle était surmontée d'un fronton, en demi-cercle, orné d'un bas-relief représentant une Annonciation: ce fronton n'existe plus. Ces derniers vestiges de l'Hôtel-Dieu proviennent de remaniements successifs au cours des siècles, mais il ne reste rien des bâtiments primitifs. L'Hôtel-Dieu de Mantes remonte en effet à des temps fort anciens. La plupart des historiens locaux ont admis qu'il existait avant la destruction de la ville de Mantes par Guillaume le Conquérant en 1087 et qu'il était alors situé sur la place du Marché-au-Blé, vers l'endroit qu'occupe actuellement la Tour St-Maclou.

Le fait est probable, car la plupart des maisons de la place du Marché-au-Blé payaient à l'Hôtel-Dieu des rentes et censives et les payèrent régu-

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de l'assemblée générale des Amis du Mantais du 19 juin 1927, puis publiée sous cette référence:

BONNEAU (Auguste), *L'Hôtel-Dieu - Étude sur les Services hospitaliers de Mantes*. Les Amis du Mantais, fascicule 1 (ancienne série). Mantes-sur-Seine, Amédée Beaumont, 1927, p. 31-36.

lièrement jusqu'à la Révolution. On peut donc supposer qu'elles occupaient des terrains sur lesquels aurait été bâti l'ancien Hôtel-Dieu; mais aucune pièce authentique n'est parvenue jusqu'à nous, beaucoup de pièces d'archives et de titres ayant dû être détruits lors de l'incendie de la ville par Guillaume le Conquérant.

En tout cas, lorsque Mantes se releva de ses ruines, pendant le ^{xii}^e siècle, l'Hôtel-Dieu fut construit près de la nouvelle église de Notre-Dame, d'abord dans une grande salle située au-dessus de la Porte fermant le Fort.

Sur la planche n° 9 du récent ouvrage de M. Saintier sur les « Fortifications de Mantes », dans lequel notre regretté compatriote a fait une reconstitution si complète et si intéressante des monuments de Mantes au Moyen-Âge, on se rend bien compte, mieux que par la description la plus détaillée, de l'emplacement occupé par l'Hôtel-Dieu au 1^{er} étage du bastion de la « Porte du Fort ». L'Hôtel-Dieu y resta jusque sous le règne de Charles V. À cette époque, les fortifications furent refaites, l'Église mise en défense et l'Hôtel-Dieu fut transporté à la place qu'il occupa jusqu'à la fin.

Pendant sa longue existence, l'Hôtel-Dieu s'accrut progressivement par des donations successives qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter à l'aveu ou à la déclaration des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu, faite pendant l'occupation anglaise en 1429, sur l'ordre du Duc de Bedford, régent de France.

On voit que l'Hôtel-Dieu occupait une superficie de 4 arpents entourés d'un fossé, qui probablement se liait aux fortifications défendant l'Église de Mantes.

Qu'il possédait des pièces de terre disséminées dans les communes limitrophes de Mantes, notamment à Arnouville, à Buchelay, à Fontenay-Mauvoisin, plus une île, en la rivière de Seine, dite l'île l'Aumône.

Un fief appelé *Maurepas*, dont une rue porte encore le nom, près de la rue de la Sangle, un autre fief nommé St-Georges sur la place du Marché au Blé.

En 1854, lors de la suppression de l'Hôtel-Dieu son terrain était borné au nord par la place de l'Étape, au sud par deux propriétés particulières sur l'une desquelles sont aujourd'hui les Écoles, à l'est par la rue du Cloître, à l'ouest par la rue de la Heuse.

C'est sur les terrains de l'ancien Hôtel-Dieu que fut percée, au cours du siècle dernier, la *Rue de l'Église*.

Outre ces biens immobiliers, l'Hôtel-Dieu possédait des droits et des redevances dont l'énumération peut présenter un certain intérêt historique, au point de vue du droit féodal :

Trois deniers sur chaque hanse ou corporation des métiers de Mantes.

Trois sols parisis de rente sur le maître des pêcheurs et sur la pierre où l'on vendait le poisson.

Un boisseau de sel de toute ancienneté et un quartier de sel du don de feu Sire Jacques Roze, bourgeois de Mantes, datant de 1406, à prendre sur chaque bateau de sel passant sous le pont de Mantes.

Un septier de sel, toutes les 10 semaines, droit acquis en 1207 de l'abbé de St-Wandrille.

Un droit de 4 livres, 17 sols, 6 deniers, sur chaque bateau de sel déchargé à Mantes. Ce droit ayant duré jusqu'à la Révolution et produisant un revenu annuel d'environ 300 livres.

Vous voyez quelle importance avait le commerce du sel pendant tout le moyen âge et jusqu'aux temps modernes, et combien cette denrée, d'un usage aujourd'hui si vulgaire, était considérée comme précieuse.

750 harengs-saurs de Boulogne, à prendre sur la boîte du roi.

200 meules de bûches à avoir sur le roi, et à prendre dans sa forêt de Vernon; des droits à percevoir sur les ventes d'animaux à la foire St-André (plus tard foire aux oignons).

15 livres parisis pour le service anniversaire de la mort du roi Philippe-Auguste, célébré chaque année le 14 juillet depuis l'année 1223.

Enfin un droit féodal attaché au fief de Fontenay-Mauvoisin, en vertu duquel lorsque les paroissiens de Boissy, Fontenay-Mauvoisin, Rosay, Gassicourt, Buchelay, Âpremont, Ménerville, Perdreauxville, Soindres et Magnanville se mariaient, ils devaient porter au chapelain ou maître administrateur de l'Hôtel-Dieu: 1° un demi-setier de vin tel qu'on le buvait à la noce; 2° un plat de viande tel que celui qui était placé devant les mariés, 2 miches blanches et un denier parisis. Ils devaient, de plus, inviter le chapelain à la noce, et, si c'était son plaisir d'y aller ou d'envoyer quelqu'un à sa place, lui fournir une haquenée blanche (la haquenée était le cheval de parade réservé aux vassaux, le cheval du seigneur était le palefroi). Si on ne pouvait pas trouver de haquenée blanche, en fournir une ayant les quatre pieds blancs, plus une paire de gants *honnêtes* et à dîner *franchement* pour

lui et son clerc, comme aussi nourrir leurs chevaux. Tout cela pouvait se racheter moyennant un écu d'or au soleil.

Pendant ses six siècles d'existence, l'Hôtel-Dieu porta successivement les noms de Maison-Dieu, Hôtel-Dieu, Prieuré hospitalier, Hôpital de l'Humanité, pendant la Révolution. Il connut de nombreuses vicissitudes au point de vue administratif; placé d'abord sous la direction d'un chapelain, assisté de trois religieuses et sous la surveillance de l'évêque de Chartres, puis, à la suite de l'arrêt de 1592, administré au point de vue temporel par le « bureau des pauvres », composé du maire et des échevins.

En 1637, la dame Françoise de Giffard, Prieure de l'Hôtel-Dieu propose au « bureau des pauvres » de l'autoriser à faire venir trois à quatre religieuses de l'ordre de St-Augustin, occupant l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

Cette demande fut accordée par le « bureau des pauvres » et les religieuses de Pontoise vinrent s'installer à Mantes, mais le Chapelain, se prévalant de sa qualité de maître administrateur de l'Hôtel-Dieu fit opposition et intenta un procès à la Prieure.

L'affaire fut portée devant le Grand-Conseil à Paris, et un commissaire enquêteur fut nommé. Ce dernier, nommé Maître Amelot, a laissé un procès-verbal de son voyage à Mantes, où il relate que :

« Le Lundi 7 Mai 1639, après avoir ouï la messe à Paris, il est monté dans son carrosse attelé de 4 chevaux, vers 8 heures du matin, qu'il est arrivé en la Ville de Poissy vers 5 heures du soir (ayant parcouru 8 lieues en 9 heures!), qu'il a couché à Poissy, en l'Hostellerie de l'Image Notre-Dame; que, le lendemain, après avoir ouï la messe, il est remonté dans son carrosse pour se rendre à Mantes où, étant arrivé vers 4 heures du soir, il est descendu à l'Hôtel de l'Agnus-Dei (situé en haut de la place de l'Étape, en face l'Hôtel-Dieu).»

Après d'interminables débats contradictoires, les religieuses eurent gain de cause, et furent maintenues à l'Hôtel-Dieu. La nomination du Chapelain et celle de la Prieure étaient laissées à l'Évêque de Chartres. Alors l'administration de l'Hôtel-Dieu change et finit par se détourner de sa destination primitive.

Les religieuses le transforment peu à peu en couvent, qu'elles qualifient de Prieuré hospitalier; elles se soustraient de plus en plus à la surveillance du maire et des échevins.

L'établissement sert de retraite à des dames pensionnaires qui, soit pour une somme une fois payée, soit par versements annuels, y étaient lo-

gées et nourries, de telle sorte que bientôt, la majeure partie des bâtiments fut occupée par les religieuses et les dames pensionnaires.

Deux salles du rez-de-chaussée restèrent seules destinées aux malades; le nombre de lits était insuffisant et souvent 2 à 3 malades étaient couchés dans le même lit. Cette situation lamentable n'était d'ailleurs pas particulière aux hospices des petites villes. Le chirurgien Tenon constate en effet, dans un rapport datant de 1788, ce fait à peine croyable que, sur 1 600 lits que contenait l'Hôtel-Dieu *de Paris*, 400 seulement étaient affectés à un seul malade; il y avait donc 1 200 lits qui servaient à 4 ou 5 malades à la fois!

À Mantes, en cas de grandes épidémies (et il y en eut plusieurs qui furent terribles, notamment des épidémies de peste), les malades contagionnés étaient transportés au « lieu de santé », autrement dit aux maisons d'isolement installées hors des remparts de la ville, autour de la chapelle St-Roch. L'emplacement de ces locaux était situé à proximité de la Seine, entre le bas de la rue Castor et le bas de la rue de la Brasserie-St-Roch. Une ou deux religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient déléguées pour aller soigner ces malades.

Pendant le Moyen-Âge, où les cas de lèpre furent si nombreux, les lépreux étaient envoyés à la léproserie de St-Lazare sur l'emplacement de laquelle fut établi sous Louis XIV l'*Hôpital général* auquel l'Hôtel-Dieu fut définitivement réuni en 1854.